

COMPTE RENDU SEANCE

Du vendredi 8 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le vendredi 8 avril à dix-huit heures trente minutes Le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Boissezon, salle du Conseil, sous la présidence de Mme le Maire, CABROL Jacqueline.

Présents : AUSSILLOU Pierre, BERNA Martine, CABROL Jacqueline, CATALA Gérard, KAMILLE Abou-kanh, MILHET Benoit, MONJAL Mathilde, RUIZ Benoit, TONON Yannick.

Absent :

Absent donnant procuration :

LECUTIER Jean-Marc donne procuration à AUSSILLOU Pierre.

RAYSEGUIER Christian donne procuration à CABROL Jacqueline.

Secrétaire de séance :

Mr RUIZ Benoit, a été nommé secrétaire de séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 8 février 2022 a été accepté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du compte administratif et compte de gestion du budget communal 2021.

Le Conseil Municipal examine les Comptes 2021 du Budget Communal.

Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et compte de gestion du Budget Communal 2021.

Budget Communal : Vote du Budget Primitif pour 2022.

Monsieur MILHET Benoit, premier adjoint, propose au Conseil Municipal le Budget Primitif de la Commune pour 2022.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif de la Commune pour 2022.

Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2022.

Madame Le Maire demande au Conseil Municipal de voter les taux d'impositions pour l'année 2022. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'impositions de 2021 soit :

Désignation	Taux 2022
Foncier bâti	59.27 %
Foncier non bâti	79.88 %

Adhésion ANEM 2022.

L'association nationale des Elus de la montagne nous adresse appel à cotisation pour l'année 2022.

Après délibération,

Le Conseil donne son accord.

Subvention Sérénitarn.

L'organisme de services aux personnes, Sérénitarn, demande une subvention de 160€ pour l'année 2022.

Après délibération le conseil municipal ne donne pas suite.

Délibération portant adhésion aux missions facultatives du centre de gestion du Tarn.

L'autorité territoriale propose aux membres de l'organe délibérant de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion du Tarn.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 10 voix pour et 1 voix contre :

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions facultatives du Centre de gestion du Tarn.

Voirie communale.

Un nouveau recensement de la longueur de la voirie communale est établi :

-Les routes longueur totale entretenue 10 655 mètres.

-Les impasses longueur totale entretenue 815 mètres.

-Voies à caractère de rues longueur totale entretenue 4 483 mètres.

-Chemins ruraux longueur totale entretenue 4 956 mètres.

Soit un total de voirie communale de 20 909mètres.

Après délibération le conseil approuve le nouveau recensement de la longueur de la voirie communale.

Embauche personnel saisonnier en CDD.

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel en qualité d'agent technique contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

La séance est levée à 21h00